

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU MARDI 25 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux le 25 janvier à 18H00, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués le 18 janvier 2022, se sont réunis en séance à la salle du conseil municipal sous la vice-présidence de Madame Liliane MAINGARD.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames BOUDIER, LEFFRAY, LARQUET, MAINGARD, PROVOST et Messieurs LOISON, GASNOT.

ABSENT NON EXCUSE : //

ABSENTES EXCUSEES : Mmes Carole HEULOT, Nicole HERBRON, Catherine ROBERT et Mrs Claude ALLETON, Gérard CHEVÉE et Julien VALOTA.

POUVOIRS : Mr Julien VALOTA a donné pouvoir à Mme Betty BOUDIER, Mme Nicole HERBRON a donné pouvoir à Mme Liliane MAINGARD et Mr Claude ALLETON a donné pouvoir à Mme Yvonne LARQUET.

Arrivée de Mr LOISON à 18h15

Madame Christelle PROVOST a été élue secrétaire de séance.

Rapporteur Madame Liliane MAINGARD, Vice-Présidente

Point n°1: Approbation du compte rendu de la commission du 30 novembre 2021

Madame la Vice-Présidente a soumis aux membres du CCAS le compte rendu de la commission du 30 novembre 2021. Ce dernier a été diffusé préalablement aux membres avant la séance.

Il est demandé aux membres du CCAS de bien vouloir approuver le compte rendu de la commission du 30 novembre 2021. Après avoir délibéré, les membres du CCAS approuvent le compte rendu de la commission du 30 novembre 2021.

Adopté à l'unanimité

Rapporteur Madame Liliane MAINGARD, Vice-Présidente

Point n°2 : Aides alimentaires et financières

- Dossier 1 : attribution d'une aide financière de 300 € pour un impayé loyer, d'une aide de 385 € pour l'achat d'une concession et 2 bons alimentaires de 50 €
- Dossier 2 : attribution de 2 bons alimentaires et 1 colis alimentaire
- Dossier 3 : attribution d'une aide financière de 214 € pour un impayé énergie et un colis alimentaire
- Dossier 4 : attribution de 1 bon alimentaire et un colis alimentaire

Adopté à l'unanimité

Divers :

- Info sur le débat d'orientation budgétaire qui doit être élaboré, ce sera un des points de l'ordre du jour du prochain CCAS
- Suite à la distribution des colis de Noël, 16 familles sont venues le chercher sur 17. Elles étaient ravies et remercient vivement le CCAS
- Au vu de la distribution des colis alimentaires, il a été décidé l'achat de 5 colis alimentaires au magasin AUCHAN Ruaudin d'un montant unitaire de 21,75 €. Adopté à l'unanimité

Séance levée à 18h50